



CAHIER D'ACTEUR

Concertation publique suisse
du Futur Collisionneur Circulaire

N°xxx I MOIS ANNEE

Presinge est une commune du canton de Genève, au caractère rural et agricole. Son Conseil administratif représente la commune et défend les intérêts de sa population. Il veille à préserver la qualité de vie, l'environnement et le patrimoine communal. Concernées par le projet FCC, les autorités souhaitent contribuer au débat public et disposer des éléments nécessaires à une appréciation éclairée.

Le point de vue de l'exécutif de Presinge

ci-après « la commune »

La commune de Presinge suit avec attention le projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) porté par le CERN. À ce stade, les éléments présentés relèvent d'une étude de faisabilité. Ils ne permettent pas à la commune d'apprécier de manière suffisamment précise les effets du projet sur son territoire ni de se prononcer sur son acceptabilité. La commune n'entend pas se substituer aux instances compétentes pour juger de sa pertinence scientifique. Elle n'exprime donc, à ce jour, aucune opposition de principe au FCC, cette position ne constitue toutefois ni une approbation du projet ni une acceptation de son implantation telle qu'envisagée.

L'ampleur annoncée des ouvrages et du chantier suscite de sérieuses interrogations. La commune demande qu'une étude d'impact environnemental complète, fondée sur des variantes suffisamment définies et rendue accessible au public, expose clairement les bénéfices attendus, les impacts directs et cumulés ainsi que les mesures permettant de les éviter, de les réduire ou, à défaut, de les compenser. Cette évaluation doit permettre un débat éclairé sur la proportionnalité du projet et sur ses conséquences pour les habitants, l'agriculture, les eaux, le climat et le cadre de vie de Presinge.

Adresse : Route Presinge 116 –
1243 Presinge
Numéro : 00 41 22 759 12 52
Site Internet : www.Presinge.ch

Le point de vue de la commune de Presinge

Presinge est une commune genevoise directement concernée par les implantations envisagées du FCC. Ses autorités ont pour mission de défendre les intérêts de la population et de préserver le territoire communal, notamment la qualité de vie, les terres agricoles, les ressources en eau et le patrimoine local. Elles souhaitent participer de manière constructive et suivie à toutes les étapes de l'examen du projet.

Une position ouverte mais nécessairement réservée

La commune reconnaît la place du CERN dans la recherche fondamentale. Elle ne dispose toutefois ni des compétences spécialisées ni du mandat pour arbitrer les objectifs scientifiques du FCC. Son intervention porte sur les conséquences territoriales, environnementales et humaines d'une éventuelle réalisation. La question à laquelle elle doit pouvoir répondre est concrète : quelles seraient, pour Presinge et ses environs, les transformations durables, les nuisances temporaires et les garanties effectives associées au projet ? L'étude de faisabilité constitue une étape d'exploration. Elle ne fixe pas à elle seule toutes les modalités d'implantation, de chantier et d'exploitation qui seraient déterminantes pour une commune concernée. La position communale doit donc pouvoir évoluer à la lumière d'études ultérieures, des variantes retenues, des réponses apportées aux préoccupations locales et des décisions des autorités compétentes. Une absence d'opposition à ce stade ne saurait être interprétée comme un accord donné par avance.

Une étude d'impact environnemental qui permette de juger le projet dans son ensemble

La commune demande une évaluation environnementale complète, compréhensible, soumise à un examen indépendant et au débat public, conduite à l'échelle de l'ensemble du projet, y compris ses effets transfrontaliers. Elle doit décrire les ouvrages souterrains et de surface, les installations temporaires, les accès, les besoins du chantier, la phase d'exploitation et, lorsque cela est pertinent, les conditions de remise en état. Les hypothèses, incertitudes et limites des données doivent apparaître clairement.

Cette évaluation devrait présenter et comparer les variantes réalistes, y compris celles qui diminueraient l'emprise sur Presinge et les territoires voisins. Elle devrait expliquer les raisons des choix d'implantation et de dimensionnement. Pour que les habitants puissent apprécier la proportionnalité de l'opération, elle doit aussi exposer les objectifs et les bénéfices attendus du projet, ainsi que ses coûts environnementaux, territoriaux et sociaux.

La commune souhaite disposer, en temps utile, des études techniques, de leurs données de base et de synthèses accessibles au public. Elle demande à être associée à l'examen des scénarios touchant son territoire, avant que les principales options ne soient arrêtées, et à recevoir des réponses motivées à ses observations.

Les préoccupations de la commune de Presinge et la question climatique

La commune s'interroge sur les conséquences que pourraient avoir, pour son territoire et ses habitants, l'implantation des ouvrages et la durée d'un chantier de cette ampleur. La circulation liée aux travaux, le bruit, la protection des eaux souterraines, la préservation des terres agricoles et l'évolution du paysage figurent parmi ses principales préoccupations. À ce stade, les éléments disponibles ne permettent pas d'en apprécier suffisamment la portée ni de savoir dans quelle mesure ces atteintes pourraient être évitées ou limitées. La dimension même du projet appelle une vigilance particulière. Les besoins en matériaux, en énergie, en eau et en espace, ainsi que les effets cumulés des travaux et de l'exploitation, doivent être appréciés à l'échelle de l'ensemble du FCC. La commune souhaite comprendre en quoi le dimensionnement envisagé est justifié et si des variantes moins lourdes pour les territoires concernés ont été examinées.

Dans le contexte de l'urgence climatique, la commune émet également des réserves sur la manière dont un projet de cette envergure pourrait s'inscrire dans les objectifs de réduction des émissions et de préservation des ressources. Elle ne peut pas trancher cette question sur la base de l'étude de faisabilité. Elle demande toutefois qu'elle soit examinée ouvertement, en tenant compte de l'empreinte de la construction, de l'exploitation sur la durée et des bénéfices attendus du projet. Cette analyse est nécessaire pour juger si les moyens mobilisés et les impacts envisagés sont proportionnés.

Des garanties avant les décisions déterminantes

La commune demande que les effets du projet et les engagements destinés à les limiter soient présentés de façon claire, crédible et vérifiable. La commune souhaite être associée aux étapes déterminantes, en dialogue avec le CERN, les autorités compétentes et les communes voisines, afin que les préoccupations locales soient prises en compte avant les principaux choix d'implantation. Les autorités communales défendront les intérêts de Presinge dans le cadre des procédures qui leur seront ouvertes. Elles se réservent de prendre une position plus précise lorsque des études suffisamment complètes permettront de mesurer les avantages et les conséquences du FCC, ainsi que l'efficacité des garanties proposées.



Conclusion

Au stade actuel, la commune de Presinge ne se prononce pas sur la pertinence scientifique du FCC et ne s'oppose pas par principe au projet. Elle considère toutefois que l'étude de faisabilité ne lui donne pas les éléments nécessaires pour apprécier son acceptabilité territoriale et environnementale. L'ampleur envisagée des ouvrages et du chantier nourrit des inquiétudes concrètes pour le trafic, le bruit, les eaux souterraines, les terres agricoles, le climat et le cadre de vie.

La commune demande une étude d'impact environnemental complète, accessible et conduite à l'échelle de l'ensemble du projet. Cette étude devra comparer les variantes, exposer clairement les bénéfices attendus, les incidences prévisibles et la compatibilité du projet avec les objectifs climatiques, puis définir des mesures vérifiables d'évitement, de réduction, de remise en état et de compensation. La commune souhaite être associée aux étapes déterminantes et obtenir des réponses motivées avant que les choix touchant son territoire soient arrêtés. Sa position sera réexaminée à la lumière de ces éléments.